

MEMBRES DE DROIT

PREFET	EXCUSE
DRAC	ABSENT
Régis DELUBAC ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE	PRESENT
Pierre PECOUL MAIRE DE RIOM	PRESENT

**REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 RIOM LIMAGNE ET VOLCANS**

Jacques LAMY	PRESENT
Pierre CERLES	EXCUSE
Françoise LAFOND	PRESENTE

REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS

Pierre DESMARETS Fondation du Patrimoine	PRESENT
Georges TARNOWKA Les Amis du Vieux Riom	PRESENT
Alexis BURLACOT Association des propriétaires d'anciennes demeures riomoises	PRESENT

PERSONNES QUALIFIEES

Philippe ROBBE Conseil Architecture Urbanisme Environnement	PRESENT
Bruno RESSOUCHE Architecte	PRESENT
Marie-Anne BARNIER Animateur du Patrimoine	PRESENTE

AUTRES PERSONNES

Rayko GOURDON Chargé d'étude	PRESENT
Noémie VORGER-FABRE Responsable urbanisme Riom Limagne et Volcans	PRESENTE
Caroline MONTEL Direction Services Techniques et Aménagement Urbain Ville de RIOM	PRESENTE
Brigitte JUILLARD Direction Services Techniques et Aménagement Urbain Ville de RIOM	PRESENTE

Ordre du jour :

1. Adoption du règlement intérieur de la commission
2. Examen du projet de modification n°1 du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Riom

- 1- La séance est ouverte par Monsieur PECOUL, maire de Riom, assurant la présidence de la commission conformément à la délibération de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans en date du 16 janvier 2018.

S'agissant de la première réunion de cette commission, celle-ci doit approuver un règlement qui fixe les conditions de son fonctionnement, conformément à l'article D 631-5 du Code du Patrimoine.

Le projet de règlement qui a été adressé aux membres de la commission avec leur convocation n'appelle pas d'observations de leur part et est adopté à l'unanimité.

- 2- Monsieur GOURDON, chargé d'étude, présente la synthèse du projet de modification, celui-ci ne remettant pas en cause l'économie générale du site patrimonial remarquable et portant sur les points suivants :

- Supprimer des dispositions bloquantes pour la mise en valeur du centre ancien :
 - Suppression de deux emplacements réservés sur l'îlot Grenier, où le curetage prévu n'a pas lieu d'être compte tenu des richesses patrimoniales découvertes depuis l'approbation du plan de sauvegarde, et sur l'îlot Daurat, du fait de l'abandon du projet de relier les deux impasses.
 - Meilleure prise en compte des espaces publics, notamment Place de la Fédération et Place Félix Pérol où des Orientations d'Aménagement et de Programmation viennent compléter, par des schémas et des intentions, les règles graphiques et sur les boulevards où la nécessité de restituer chaque arbre existant à l'identique est remplacée par la mise en avant de l'alignement d'arbres dans son ensemble en reprenant l'esprit du projet ATTIRET.
 - Mise en place d'une OAP spécifique sur le centre de détention aujourd'hui libéré, ouvrant des possibilités d'aménagement liées aux besoins de la ville, notamment en matière de stationnement.
- Sans modification de l'esprit du document initial, faire les adaptations rendues nécessaires par :
 - L'évolution du contexte législatif et réglementaire, en matière de développement durable, de nouvelles technologies, de stationnement, et par rapport aux modifications intervenues sur la liste des monuments historiques.
 - La réalité du terrain, rectifications d'erreurs matérielles, prise en compte de modifications intervenues sur le terrain, de repérages d'éléments nouveaux et de projets particuliers à réaliser.
 - La numérisation des documents graphiques et écrits.

Le projet complet, ainsi que le PSMV en vigueur, ont été adressés sous format électronique aux membres de la commission avec leur convocation à cette réunion. La parole leur est donnée pour faire part de leurs observations.

- M. LAMY indique que le projet correspond au travail engagé depuis 18 mois, ponctué de plusieurs visites sur site qui ont permis de vérifier la faisabilité des propositions. Le rendu est fidèle aux objectifs de conservation du patrimoine. Il lui tarde que le projet puisse aboutir, tout en précisant que les OAP ne se réaliseront pas à l'échelle d'un mandat.
- M. PECOUL remercie élus et services pour le travail accompli. Il comprend les impatiences des habitants sur l'aboutissement des projets.

- M.TARNOWKA confirme l'importance de l'impact sur les habitants, l'opération dite « îlot Grenier » ayant démarré en 1983.
- M.DELUBAC rappelle que son prédécesseur Monsieur Auger avait largement participé à l'établissement de ce dossier et n'a pas de remarque spécifique à formuler. Il a surtout vérifié que l'on est bien dans une procédure de modification et pas de révision.
- A ce sujet, Monsieur Lamy indique que seul l'îlot Daurat a fait l'objet d'une réflexion qui réoriente la philosophie du PSMV en excluant la possibilité de purges importantes et en travaillant plus finement sur le tissu bâti.
- M. RESSOUCHE souligne la nécessité de sauvegarder cette ville tout en répondant aux nouveaux usages, en tenant compte de toutes les catégories d'usagers (piétons, véhicules...) et en intégrant l'architecture contemporaine (les villes patrimoniales sont souvent pionnières en la matière ; il faut leur laisser cette marge de manœuvre). Il lui paraît souhaitable que le stationnement ne soit pas éparpillé sur le centre ancien mais regroupé et plus lisible, donc mieux vécu. L'étude réalisée par la mandature précédente sur les boulevards allait en ce sens : sortir du statu quo un peu mou.
- M. PECOUL souligne la problématique du stationnement. L'impossibilité de créer des places sur une parcelle dissuade les investisseurs de s'engager à Riom.
- Mme MONTEL confirme que la participation pour non réalisation de places de stationnement n'existant plus, la collectivité ne peut que refuser les projets qui créent des logements sans avoir les stationnements correspondants. Elle précise que cela a aussi le mérite d'empêcher la multiplication de petits logements. Toutefois, le règlement modifié réduit le nombre de places demandées (0,5 par logement créé au lieu d'1 et seulement à partir de la création de 3 places) et il n'est plus prévu de demander des stationnements pour les créations d'activités.
- M. TARNOWKA souhaite un espace muséographique dans l'îlot Grenier.
- M. DESMARETS aurait souhaité que Riom mette en œuvre la même démarche que Maringues en la matière.
- M. LAMY évoque la politique d'acquisition de la Ville qui l'a amenée à maîtriser la totalité de l'îlot. Ces biens vont être vendus, habités et la commune procédera à la requalification de l'espace public.
- M. BURLACOT considère que le projet va dans le bon sens. Cependant il s'inquiète de la suppression du stationnement place de la Fédération et Place Félix Pérol et demande où il sera compensé. M. LAMY évoque le parking créé Place Lafayette et Mme MONTEL précise que le stationnement peut également être créé en bordure du site et que le PLU en prévoit au Pré Monsieur, en complément de l'existant.
- M. BURLACOT souligne l'ouverture permise par le nouveau projet de règlement et suggère que les propriétaires d'espaces susceptibles d'accueillir du stationnement, repérés par le bureau d'étude, soit incités à le faire.
- M.ROBBE confirme que le projet ne remet pas en cause l'économie générale du PSMV. Il souligne l'intérêt du recours aux OAP et approuve l'ouverture de l'Ambène place Félix Pérol. Il demande quelle concertation est faite avec les habitants.
- M. DELUBAC répond que le PSMV est appliqué depuis de nombreuses années déjà et qu'il fonctionne. Un cadre général est nécessaire. Le PSMV est un outil. La pédagogie en est un autre. Mais l'intervention publique ou privée reste indispensable. L'Etat n'a malheureusement pas le temps de communiquer. Il serait nécessaire que la collectivité communique sur les bilans. Lors de l'enquête publique, une réunion publique pourrait être organisée.
- Mme BARNIER signale que faire connaître le site et les réalisations fait justement partie de ses missions.
- M. BARBECOT et M. TARNOWKA demandent la raison de la limitation de la surface des verrières, aujourd'hui fixée à 10 ou 36 m², selon les cas. M. GOURDON répond qu'elle n'a pas été modifiée mais, soutenu par M. DELUBAC, il indique qu'en fonction du projet de verrière, cette règle peut faire l'objet d'une adaptation mineure.

- M. BARBECOT et M. TARNOWKA souhaiteraient que le PSMV fasse référence à un nuancier de couleurs
- M. BARBECOT et M. TARNOWKA souhaiteraient que l'installation de capteurs solaires soit davantage facilitée, et tienne compte de l'évolution de la technologie. M. DELUBAC rappelle que du fait de la durée de vie du PSMV, celui-ci ne peut que se référer à ce qui existe aujourd'hui.
- M. BURLACOT et M. TARNOWKA demandent des précisions sur l'exhaustivité de la liste des modifications imposées figurant au règlement. M. GOURDON confirme qu'il s'agit de la liste d'origine, modifiée sur quelques points seulement.
- M. BURLACOT et M. TARNOWKA s'inquiètent de la hauteur des bâtiments qui pourraient être construits sur la pointe Est du centre de détention. Il est prévu qu'ils soient alignés en hauteur sur ceux de la Cour d'Appel. M. GOURDON confirme qu'il s'agit bien d'une volonté assumée débattue avec l'ancien Architecte des Bâtiments de France, pour distinguer l'emprise de l'ancien couvent et les bâtiments alentours, ordinaires et domestiques.
- M.RESSOUCHE estime qu'il y a toujours eu à Riom un problème d'appropriation du secteur sauvegardé par les habitants, qu'il serait intéressant d'avoir un « accompagnateur » pour faciliter les démarches et qu'une communication sur des opérations de qualité pourrait être utile.
- M. DELUBAC rappelle que la commission pourra se réunir pour faire le bilan ou pour donner son avis sur des adaptations des règles en vigueur.
- M. BURLACOT et M. TARNOWKA transmettront à la mairie pour le chargé d'étude et l'Architecte des Bâtiments de France, quelques observations qui ne remettent pas en cause le projet tel qu'il est présenté. Mme BARNIER transmettra également quelques suggestions de rectifications sur le contexte historique figurant sur le rapport de présentation.
- M. DELUBAC vérifie le déroulement de la procédure de modification, notamment afin de vérifier de quelle autorité relève la réalisation de l'enquête publique. La commune de Riom souhaite que l'enquête publique ait lieu avant les congés d'été, ce qui conduirait la communauté d'agglomération à délibérer le 24 avril prochain.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Compte-rendu validé le 11 avril 2018, par Pierre PECOUL, Maire de RIOM, Président de séance :

Signature

